



## Communiqué de presse

### Extension de l'aérodrome : Avis défavorable

le 13 février 2026

En ce début d'année, **une bonne nouvelle pour la préservation de notre vallée**, la modification du PLU pour permettre le développement de la multinationale **SAF Aerogroup a reçu un avis défavorable** de la commissaire enquêtrice.

Cet avis a été rendu le 6 janvier à la commune de Tournon, mais **il aura été porté à la connaissance du public plus d'un mois après**. A la lecture du courrier de Mme Berthet, maire de Tournon, accompagnant l'avis, nous comprenons que **les élus ne sont pas satisfaits de l'avis de la commissaire enquêtrice** et que la mairie a exercé un recours **mettant en doute l'impartialité** de celle-ci.

**La participation de nombreux riverains** défavorables au projet d'agrandissement et **la qualité des argumentations** auront permis à la commissaire enquêtrice **d'enquêter sur de nombreux points et d'apporter des éléments éclairants** sur ce projet.

L'absence de prise en compte des nombreuses problématiques et le manque de transparence des porteurs de ce projet auront aussi contribué à cet avis.

**L'avis argumenté est consultable ici** : [Actualités - Tournon - Commune de Savoie](#)

L'avis défavorable, dont l'argumentation montre que rien ne va dans ce projet, devrait logiquement amener à le stopper. Cela sauverait une **zone humide**, sécuriserait une zone inondable, empêcherait une augmentation de la **vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations**, limiterait le **développement incontrôlé** d'activités nuisibles pour toute la Combe de Savoie.

Cependant, au vu du courrier de Mme Berthet qui accompagne la mise en ligne de cet avis, il n'apparaît pas que les aménageurs aient envie de suivre l'avis émis, d'écouter les riverains, les associations locales, mais continuent dans leur **entêtement un projet dévastateur, totalement inadapté à la vallée**.

Ce dossier est **révélateur de l'attitude des élus d'Arlysière** qui depuis 2021 ignorent complètement les plaintes des riverains.

## Communiqué de presse

### Face au bruit de l'Aérodrome Des riverains réduits au silence

le 18 janvier 2026

Une réunion publique aura lieu le 22 janvier 2026 à Notre-Dame-des-Millières, mais ni le cadre ni les conditions de cette réunion ne permettent un débat loyal, transparent et démocratique.

Seules deux entités sont annoncées : SAF Aérogroup et Gemilis Aero.

**Les associations de riverains et de protection de l'environnement présentes sur la commune ne sont ni invitées, ni les bienvenues.** Elles s'étaient pourtant proposées pour présenter les projets sous l'angle de leurs conséquences concrètes sur la vie quotidienne des habitants et apporter ainsi une lecture, distincte de celle des porteurs de projets.

**Une réunion publique sans contradiction serait-elle devenue la nouvelle norme du dialogue local ?**

D'après des élus, cette réunion « serait réservée uniquement aux habitants de Notre-Dame-des-Millières », comme si une réunion publique pouvait se limiter aux portes de la commune et comme si les nuisances sonores liées à l'activité de l'aérodrome dépendaient des limites communales ! Leur objectif : exclure de fait une partie des riverains concernés.

**Rien de nouveau ! Ça s'inscrit dans un historique constant d'exclusion et de passage en force !**

Pendant près de deux ans, l'ACNDAA (Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville) a participé à des discussions avec SAF Aérogroup et Gemilis Aero / Arlysère en vue de l'élaboration d'une charte de l'environnement. Cette démarche est vite apparue comme une manipulation pour entériner une augmentation de l'activité aérienne, au bénéfice principal de SAF et de sa noria d'hélicoptères, sans aucune perspective de réduction du bruit. Là encore, l'intégration d'autres associations avait été **refusée**. Le document a au final été publié, **contre l'avis des riverains**.

Face à l'absence persistante de mesures des niveaux de bruit pourtant promises depuis des années, **les riverains ont dû saisir la justice afin d'obtenir une expertise judiciaire indépendante**. Arlysère, Gemilis Aero et SAF Aérogroup **ont explicitement refusé cette expertise** devant le juge.

**Une CCE créée... mais aussitôt vidée de son sens !**

Après **des années de refus** de la collectivité et de la préfecture de créer une CCE (Commission Consultative de l'Environnement), prévue par le code de l'environnement, une CCE est enfin créée. Elle est composée de 3 collèges (1/3 Aérodrome, 1/3 collectivités, 1/3 associations). **Des candidatures d'associations directement concernées par les nuisances de l'aérodrome sont présentées dans le cadre d'une démarche collective, elles sont majoritairement refusées** au bénéfice d'associations non concernées par le sujet.

**Les élus et les acteurs de l'aérodrome souhaitent-ils réellement une concertation, comme ils l'affirment ?** Ou entendent-ils continuer à décider, sans écouter, sur la base de leurs seules affirmations, en multipliant les réunions verrouillées, pendant que les nuisances s'étendent toujours davantage autour d'Albertville et sur la Combe de Savoie ?

# Communiqué de presse

## Action en justice contre l'aérodrome d'Albertville

Le 22 septembre 2025

Fin 2019, de nouvelles activités privées ont démarré sur l'aérodrome d'Albertville avec la fusion SAF/ Azur Hélicoptère et l'arrivée d'avions privés. **Fin 2020, l'activité se multiplie brutalement** avec le fort développement de l'activité hélicoptère, maintenance (essais moteur et exercices) et formations de pilotes, **créant de fortes nuisances pour les riverains**. Ces derniers décident de créer une association au 1<sup>er</sup> semestre 2021, l'Association Contre les Nuisances et le développement de l'aérodrome d'Albertville (ACNDAA).

Après de longues négociations jusqu'en 2023 avec l'ACNDAA, les élus refusant une CCE (Commission Consultative de l'Environnement) et l'intégration d'autres associations, il n'en ressort que peu d'améliorations, toutes contournables par le SAF, et il est même fixée une limite de mouvements avec 5000 mouvements annuels supplémentaires par rapport à une année où les nuisances faisaient vivre un enfer aux riverains.

Dans ces conditions, **les riverains ont évidemment refusé de signer cette charte**.

Face à des nuisances toujours plus dénoncées par les riverains ([Pétition] Contre le Développement de l'Aérodrome d'Albertville), les élus et les parties prenantes de l'aérodrome ne prennent aucune mesure pour l'amélioration de la situation, repoussent depuis des années une campagne de mesures de bruit qu'ils avaient promis, **continuent de soutenir politiquement et financièrement le développement de l'aérodrome et lancent même un projet d'extension promettant ainsi encore plus de nuisances aux riverains**.

L'ACNDAA, par courrier, a rappelé les nuisances subies et informé les parties prenantes du dossier juridique en cours, courrier resté lettre morte depuis janvier.

Au regard de cette situation d'ensemble et de la responsabilité que l'ensemble des parties prenantes, tant publiques que privées, est susceptible d'engager, **l'organisation d'une mesure d'expertise judiciaire est devenue inévitable et la demande a été déposée par l'intermédiaire de notre avocat en juillet 2025**.

Cette requête nous permettra de savoir quelles sont les activités génératrices des nuisances, réaliser une cartographie du bruit sur les différentes zones impactées et réaliser un plan d'actions pour traiter correctement ces nuisances. Sont interpellés dans ce dossier **la commune de Tournon, l'agglomération Arlysère, la préfecture de Savoie, la société Gémilis et la société SAF et ses filiales**. Cette expertise déterminera également les responsabilités encourues et les mesures de nature à y remédier.

**Chaque foyer impacté peut se joindre individuellement à cette action juridique.** Cette démarche permettra d'évaluer les impacts individuels aussi bien sur la santé, l'environnement (pollution) et de chiffrer la perte de valeur des habitations afin que les victimes des nuisances puissent recevoir des dédommagements sur les nuisances subies. **Les associations, gîtes et autre structure souhaitant soutenir cette cause peuvent se joindre aussi à l'expertise de façon collective ou individuelle.**

**Pour soutenir ce dossier juridique de façon collective,** vous pouvez participer à l'**appel à dons** : <https://www.helloasso.com/associations/environnement-et-partage/collectes/petition>

Nous espérons que cette démarche, au-delà du résultat judiciaire, ouvrira les yeux aux élus sur le fait qu'on attend d'eux qu'ils soutiennent les citoyens, et pas seulement quelques entreprises privées.

**Contacts :**

Association Contre les Nuisances et le Développement de l'aérodrome d'Albertville : [acndaa@gmail.com](mailto:acndaa@gmail.com)

Association riveraine de sensibilisation et de protection de l'environnement, Environnement et Partage : [environnement.et.partage@gmail.com](mailto:environnement.et.partage@gmail.com)



# Communiqué de presse

Le 10 juin 2024

## Aérodrome d'Albertville : comment faire passer la pilule ?

Les riverains, victimes du développement de l'aérodrome, sont venus en nombre à la réunion publique du 6 juin 2024 et n'ont pas été dupes du discours des organisateurs, en témoigne les applaudissements unanimes lors d'interventions de riverains excédés.

Voilà où en est le SAF, la société Gémilis Aero (Délégation de Service Publique DSP) et Arlysère suite à 4 ans de plaintes des riverains :

- **pas d'étude de bruit depuis 4 ans et avant le développement**, faut dire que démontrer par A+B que le SAF fait des bruits industriels complètement en-dehors des clous au niveau santé publique serait mal venu
- **soi-disant aucune donnée de mouvements avant 2021** alors qu'un audit avec un comptage des mouvements a été réalisé pendant deux mois sur l'été 2019 et permet facilement d'avoir une estimation des chiffres de l'année 2019, soit environ 5000 mouvements à l'année et 1000 mouvements hélicoptères à l'année
- **aucune diminution des mouvements hélicoptères malgré les multiples plaintes**, environ 6000 mouvements hélicoptères depuis 2021, soit une multiplication par 6 depuis 2019 sans compter les stationnaires et les essais moteurs non comptabilisés, cf bilans aérodrome audit 2029, bilans 2021, 2022 et 2023.
- **"La faute serait aux riverains qui ont refusé de signer la charte"** et pour cause une multitude de propositions avaient été réalisées par les riverains et aucune acceptée par le SAF. Effectivement les riverains ont refusé de valider une charte légitimant le développement du SAF !
- **les riverains refuseraient de communiquer** alors qu'ils ont réalisés deux ans de négociations et plus de 48 réunions ... Et que pour certaines associations riveraines comme Environnement et Partage, il a fallu passer par un médiateur juridique pour recevoir une réponse d'Arlysère !
- **des chiffres faussés** reposant sur des moyennes annuelles au lieu de données journalières et donc ne montrant pas les nuisances réelles subies

par jour sur certaines semaines, sans compter les vols stationnaires et les essais moteur non comptabilisés

- **amalgame volontaire** entre certaines activités du SAF au niveau national (secours et transfert) et les activités de la plateforme d'Albertville (maintenance et formation)
- **des investissements contredits** entre les comptes-rendus de réunions des commissions aérodrome et pendant la réunion
- **chiffres du nombre de salariés grossis**, amalgame volontaire entre le chiffre du nombre de salariés de Savoie 120 et celui d'Albertville environ 60 emplois pour tout l'aérodrome, données du bilan 2021.
- La DSP parle de l'importance de la transparence, alors que tous les documents de la DSP sont annotés "**confidentiel - Ne pas diffuser**". Le projet de charte a été annoté confidentiel - ne pas diffuser, cachée aux riverains pendant tout le temps des négociations.

Face à l'opposition et à la réelle souffrance des habitants, le SAF, la DSP et Arlysère ne savent plus comment faire pour vendre leur projet de croissance économique de l'aérodrome d'Albertville.

Les riverains et les associations de protection de l'environnement passent à l'action : <https://www.leslignesbougent.org/petitions/contre-le-developpement-de-laerodrome-dalbertville-17445/>



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 12-10-23

### Une charte contre l'environnement classée « secret défense »

Une charte contre l'environnement classée « secret défense » vient d'être votée ce 14 septembre 2023 au sein de l'agglomération d'Arlysère.

**Aucune réunion publique n'a été organisée dans les communes impactées avant son vote**, chose qui avait pourtant été annoncée précédemment. Malgré l'implication et les alertes des associations de protection de l'environnement, leurs demandes ont été ignorées. Il s'agit pourtant de la santé et de la qualité de vie de tous les riverains, mis à mal depuis 2021.

Pour rappel, Environnement et Partage estime à **5000 le nombre de mouvements de cet aérodrome en 2019** grâce à une étude réalisée par la société Gémilis, Délégation de Service Publique d'Arlysère. En 2019, nous avons déjà subi une augmentation par rapport à 2018, car le transport privé a été développé par la fusion du SAF et Azur Hélicoptère en 2019. Jusqu'à fin 2020, lié à la situation COVID, le trafic aérien reste à peu près équivalent à 2019 ce qui veut dire que selon les chiffres, le nombre de mouvements a été multiplié **par 4 entre 2020 et 2021**.

Cette charte ne contient :

**Aucune diminution de mouvements**, bien au contraire, **cette charte prévoit une augmentation de 25 %** avec un seuil d'alerte à 22 000 mouvements soit une alerte à un nombre de mouvements plus important qu'à l'état actuel ! soit une limite à **25 000 mouvements** alors que nous étions à 20 197 mouvements en 2022 et 19 197 en 2021, ces derniers chiffres pris sur le rapport de la délégation de service publique d'Arlysère, société Gémilis.

**Aucune limitation journalière de mouvements** : avec des **tours de pistes à volonté de 9h à 12h et de 14h à 18h** pour les avions les plus bruyants ce que nous subissons depuis début septembre. Décollage, atterrissage, stationnaire autant que possible, dans et en-dehors, de ces horaires.

**Aucun recadrage des activités présentes sur ce site**, pourtant cet aérodrome est classé **D**, Article R222-5, et n'est donc pas **pas destiné à l'activité industrielle**. Et jusqu'en 2018 son code **APE** (Activité Principale), avant transfert vers Arlysère s'intitule "**récréative et de loisirs**". Or, selon le site du gouvernement, **les activités industrielles et commerciales ne doivent pas dépasser 25% du chiffre d'affaires** d'une entreprise non industrielle et commerciale, toute activité confondue. Et **l'activité principale correspond aussi à celle qui occupe le plus de salariés**. Nous en sommes

donc loin si l'on compare le chiffre d'affaires du SAF en "activité industrielle" et le chiffre d'affaires de l'aéroclub qui n'est que de l'"activité de loisirs", et au regard du nombre de salariés, **le SAF** l'emporte haut la main. Sachant que le SAF, ne fait **pas de secours** sur cet aérodrome. Sans compter toutes les nouvelles entreprises commerciales proposant des vols privés (aéronef taxi pour être déposé aux restaurants, pour faire du ski en Italie etc.) qui continuent d'atterrir et de décoller sur cette base.

**Aucune réelle étude d'impact**, malgré la souffrance des riverains vivant en journée dans des lieux fortement impactés par ce changement. **Selon la loi environnementale, Article L122-1, le développement d'activités ayant un impact direct sur la santé humaine doit être précédé par une étude d'impact.**

En conclusion, **plus de mouvements concentrés sur des horaires augmenteront l'intensité des nuisances, et donc les impacts sur la santé.** Cette solution n'aura qu'un **effet néfaste sur l'environnement.**

Il est donc **inadmissible d'avoir voté une charte en catimini, dans l'opacité la plus parfaite et qui légitime la croissance d'une infrastructure propice à dégrader les conditions de vie des populations vivants à proximité et survolés.**

Pour la santé des riverains, et un environnement sain, seule une diminution de l'activité, serait efficace.

L'association riveraine de protection de l'environnement, Environnement et Partage.

Contact :

[www.environnement-et-partage.fr](http://www.environnement-et-partage.fr)

E-mail : [environnement.et.partage@gmail.com](mailto:environnement.et.partage@gmail.com)

tel : 06-76-71-60-09

copie à l'ACNUSA

copie à l'UFCNA



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17-04-23

### Développement de l'aérodrome d'Albertville au mépris des lois et des habitants

Fin 2019, suite à la fusion du SAF (Service Aérien Français) et d'Azur Hélico, société spécialisée dans le transport privé en hélicoptère VIP et VVIP (selon leurs termes) et l'appel d'offres pour la maintenance d'hélicoptères de la France entière, Arlysère crée une Délégation de Service Public (DSP) pour accompagner le développement industriel et commercial de l'aérodrome d'Albertville qui était jusqu'ici qu'un petit aérodrome à activité principale récréative et de loisirs. A noter que le SAF ne fait plus de secours en montagne au départ de l'aérodrome d'Albertville.

La régie à autonomie financière créée par Arlysère et ratifiée par ses élus ne stipule plus la nature de l'aérodrome et laisse à penser qu'il est devenu un aérodrome industriel et commercial. Au mépris de la réglementation et des riverains, aucune information du public n'a lieu, encore moins une enquête publique ou étude d'impact.

Mais les riverains s'en rendent rapidement compte, au vu de l'augmentation des nuisances sonores qu'ils subissent. En effet, alors qu'on peut estimer à 5000 le nombre de mouvements sur l'aérodrome d'Albertville en 2019, en 2021 on passe à plus de 16000 mouvements (Chiffre non complet et sans le mois de janvier) et plus de 20 000 en 2022.

Les nuisances sonores impactent des milliers de riverains des nombreuses communes alentour (Frontenex, Tournon, Notre-Dame-des-Millières, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Monthion, Gilly-sur-Isère), notamment par un fort impact du développement de l'activité hélicoptère et d'une situation géographique en vallée, totalement inadaptée à ce type d'activité.

Les accidents à répétition au départ de l'aérodrome d'Albertville dans les montagnes et sur l'autoroute qui auraient pu avoir des conséquences encore plus graves ne peuvent qu'inquiéter les riverains et les amoureux de la montagne.

A ce jour, alors qu'Arlysère lance un plan climat, demandant aux citoyens de faire des efforts, de passer au covoiturage, le développement du transport individuel par hélicoptère et par jet privé est encouragé, contribuant à une dégradation de la qualité de l'air au niveau local, et au changement climatique au niveau global, dont les conséquences se font sentir tout particulièrement dans les Alpes.

Non content de détruire le cadre de vie des riverains et de participer à la dégradation de l'environnement, Arlysère laisse l'ensemble des taxes payées par les usagers de l'aérodrome à la société privée délégataire de Service Public Gemilys Aero, en plus d'une subvention de 45 500€ par an aux frais des contribuables.

Un processus de concertation pour la création d'une charte a été engagé entre la DSP, la sous-préfecture et une association de riverains (ACNDAA).

La DSP dans son projet ne propose aucune restriction et prévoit encore un développement de l'activité et bien-sûr ne prévoit pas de Commission Consultative de l'Environnement (CCE) qui permettrait d'intégrer les associations de protection de l'environnement.

L'Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville (ACNDAA), bien que proposant des restrictions, assure aujourd'hui vouloir accompagner le développement de cet aérodrome, en contradiction avec le nom et l'objet de l'association. Concrètement, ils proposent d'accompagner le développement de cet aérodrome jusqu'à 25 000 mouvements soit 25 % en plus du nombre de mouvements actuels. Il n'en va pas de même pour les associations que nous représentons ici : Environnement et Partage, Mountain Wilderness, France Nature Environnement Savoie et Vivre en Tarentaise.

Enfin, la sous-préfecture tout comme les élus d'Arlyère n'a jamais répondu aux courriers de l'association de protection de l'environnement riveraine Environnement et Partage et elle ne propose pas non plus de CCE.

Les associations Environnement et Partage, France Nature Environnement Savoie, Mountain Wilderness et Vivre en Tarentaise veulent, pour préserver le cadre de vie et l'environnement de nos montagnes :

- Un retour de l'activité de l'aérodrome d'Albertville à la situation d'avant 2019 avec le respect de la nature d'aérodrome à activité récréative et de loisirs (avec limitation stricte de mouvements par jour et par an)
- Un respect des riverains par des règles strictes, notamment les week-ends, jours fériés, heures de repas et de repos des riverains, et hauteur et trajectoires de vol
- Un arrêt des activités nuisibles sur l'ensemble de nos montagnes, au départ de l'aérodrome d'Albertville, au bénéfice de quelques privilégiés (vols panoramiques, héli-resto, héli-ski...)
- Une prise en compte des jours de pollution
- L'arrêt de tout financement par la collectivité.

Contact :

[www.environnement-et-partage.fr](http://www.environnement-et-partage.fr)

E-mail : [environnement.et.partage@gmail.com](mailto:environnement.et.partage@gmail.com)

tel : 06-76-71-60-09

copie à l'ACNUSA

copie à l'UFCNA